

Québec, le 16 janvier 2015

Monsieur Nicolas Grondin  
Direction des projets économiques, de l'environnement  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C-422  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec**

Monsieur,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir des réponses aux questions suivantes afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires à la population. Afin d'être plus accessible, la commission souhaite que ces réponses soient rédigées de façon vulgarisée. Ces réponses sont requises pour le 21 janvier 2015, au plus tard.

- Les garanties financières s'appliquent-elles seulement aux nouvelles compagnies ou aussi aux anciennes?
- Quelles sont les variables de la capacité financière étudiées par le ministère pour une compagnie désirant acquérir ou ouvrir une mine?
- Les sociétés minières actives depuis plusieurs années devront-elles se conformer aux nouvelles exigences relatives aux garanties financières, instituées par la nouvelle Loi sur les Mines, ou devront-elles continuer de se référer au cadre réglementaire qui avait cours lors du démarrage de leurs activités?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission